

Congrès National des Associations Familiales (UNAF) Samedi 26 avril 2014

Discours de M. Bruno Delsol, préfet de la Corrèze

Monsieur le président de l'Union nationale des associations familiales,
Monsieur le président du conseil général,
Madame la présidente de l'Union départementale des associations familiales de la Corrèze,
Mesdames et messieurs les présidents des unions départementales et régionales des associations familiales,

En premier lieu je vous souhaite la bienvenue en Corrèze. Merci d'avoir choisi la Corrèze pour votre congrès national. Certains d'entre vous ont fait une longue route. J'espère vu le programme très dense de vos travaux que vous aurez pu prendre un peu de temps pour avoir un aperçu de ce département. Vos conjoints auront pu voir Collonges, Auriac, les jardins de Sothys, peut-être Argentat. En tout cas j'espère que vous aurez apprécié l'hospitalité corrézienne. On connaît de la Corrèze ses paysages préservés, un patrimoine entretenu par des générations de Corréziens. C'est aussi le pays d'une agriculture de qualité, la viande limousine, le veau de lait, les pommes AOC se vendent jusqu'en Russie et en Chine. Et il faut savoir aussi que des pièces stratégiques de nos avions, nos hélicoptères, nos armements, sont fabriquées en Corrèze, que les « principes actifs » de nos cosmétiques les plus prestigieux viennent d'ici. C'est un département bien desservi, bien relié : croisement des autoroutes nord/sud- est/ouest, liaisons ferroviaires et aéroport de Brive. Quand on parcourt la Corrèze, on voit des entreprises qui innovent et qui réussissent, des fonctionnaires qui travaillent, des élus mobilisés pour le développement de leurs territoires, c'est une vraie raison d'espérer.

L'organisation d'une telle manifestation est un gros travail. Votre ordre du est particulièrement riche, avec des sujets importants dont certains concernent des éléments fondamentaux de la vie en société. Il faut féliciter Mme Marie-Claude Carlat, présidente de l'UDAF de la Corrèze et ses équipes pour leur investissement personnel dans cette organisation.

À travers les 100 unions départementales des associations familiales, les 22 unions régionales et les 70 mouvements familiaux qui composent l'UNAF, ce sont près de 7000 associations familiales et 700 000 adhérents qui sont représentés en Corrèze aujourd'hui. Et au-delà, ce sont 18 millions de familles et autant de trajectoires différentes que vous défendez.

Partout en France, votre mouvement assure ses missions de représentation de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics, de force de proposition, mais également de gestion des services qui vous sont confiés par les pouvoirs publics.

Je le constate en Corrèze, où l'UDAF est amenée à gérer, chaque année, près de 1400 mesures dans le cadre de son service mandataire à la protection juridique des majeurs, un service de médiation familiale, un point info famille ainsi qu'un service de mesures d'accompagnement social personnalisé.

Et vous assurez vos missions dans un environnement, où, j'en ai conscience, les exigences de vos partenaires et de vos bénéficiaires sont de plus en plus importantes, les situations de plus en plus complexes et les ressources de plus en plus comptées.

L'UDAF de la Corrèze sait qu'elle peut compter sur le soutien des services de l'État, y compris dans les moments difficiles tels qu'il peut en arriver dans la vie d'une institution. Nous l'avons récemment prouvé. Réciproquement, les services de l'État ont apprécié le sérieux dont l'UDAF a fait preuve. Cette collaboration a permis d'obtenir des résultats et moyennant une poursuite de l'effort l'UDAF peut envisager l'avenir avec confiance.

Au plan national, l'UNAF est un interlocuteur privilégié du Gouvernement. Je tiens ici à saluer le sérieux de ses travaux et la pondération qui caractérise ses positions, y compris lorsqu'il y a désaccord. Les sujets que vous traitez concernent chacun, y compris dans ses convictions les plus profondes. Votre association est à l'image de la société française, dans sa diversité. Lorsqu'il y a débat, lorsqu'il est difficile, l'UNAF sait rester dans les limites des règles de la courtoisie et de l'écoute de l'autre. C'est ce qui fait que votre association est effectivement écoutée.

Et alors que les formes familiales se diversifient, la famille est au premier rang parmi les valeurs des Français. Ils sont profondément attachés à cette institution, cadre de solidarité, de soutien et de transmission. Ils souhaitent aussi qu'elle soit reconnue dans sa diversité.

L'UNAF est née de la volonté d'organiser le dialogue entre les familles et les pouvoirs publics. Le dialogue est un élément fondamental de la méthode de notre Gouvernement, notamment en matière de politique familiale, le Premier ministre l'a rappelé dans son discours de politique générale, il souhaite, et c'est la volonté du Président de la République, l'apaisement et le dialogue.

Votre institution est une importante force de proposition. Je veux citer ici les contributions de l'UNAF à la réflexion sur l'adaptation de la société au vieillissement. L'UNAF a pu, encore tout dernièrement au conseil économique social et environnemental, travailler sur la reconnaissance du rôle des aidants, la création d'une « aide au répit », la transparence et la régulation des tarifs d'hébergement et l'aide personnalisée d'autonomie.

Au point de vue de l'État, la réflexion dans ce domaine doit intégrer aussi les contraintes qui pèsent sur les finances des départements. « Aucune politique ne vaut en dehors des réalités ». Il existe des méthodes, et certains départements les pratiquent avec succès, qui permettent aux départements de mieux maîtriser cette dépense tout en restant juste, c'est-à-dire en veillant, dans le cadre de la loi, à ce que l'APA soit bien attribuée, en priorité, aux personnes les plus invalides et qui en ont le plus besoin.

L'APA a progressé beaucoup plus vite que les ressources allouées aux départements en contrepartie. Le reste à la charge des départements a donc augmenté. C'est ce que les présidents de conseils généraux, qui s'en plaignent, qualifient d'effet de ciseaux. C'est une réalité. Le Gouvernement s'était donc engagé à créer des ressources pérennes, au profit des départements, pour contribuer au financement des allocations obligatoires de solidarité : APA, mais également RSA et PCH. Il l'a fait dans le cadre de la loi de finances 2014. L'État permet ainsi aux départements d'augmenter les taux des droits de mutation et il leur a parallèlement transféré les produits des frais de gestion qu'il prélevait jusque-là sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Vos représentants contribueront aussi à la réflexion autour de la proposition de loi de M. Bruno LE ROUX relative à l'autorité parentale et à l'intérêt de l'enfant. Le dernier conseil des ministres vient de décider qu'elle sera inscrite au calendrier parlementaire. Plus généralement ce conseil des ministres a publié la liste des projets et propositions de loi considérés comme prioritaires et donc chacun sait à quoi s'en tenir quant à l'agenda législatif.

L'initiative parlementaire sera ainsi pleinement valorisée. Les travaux engagés dans les deux assemblées, dans le cadre d'échanges nourris avec les ministères permettront la mise en œuvre de cette réforme importante. Comme l'a dit le Premier ministre dans son discours de politique générale : « nous devons continuer à légiférer dans le seul intérêt de l'enfant ». La commission des lois de l'Assemblée nationale a, dès le 9 avril dernier, nommé un rapporteur en la personne de Mme Marie-Anne CHAPDELAIN. La commission a prévu d'examiner le texte dès le 6 mai prochain.

Cette proposition de loi rejoint certaines de vos préoccupations en apportant des réponses pragmatiques pour garantir l'intérêt de l'enfant : médiation familiale, exercice conjoint de l'autorité parentale en cas de séparation des parents, résidence de l'enfant, place du beau-parent.

Le dialogue se construit aussi au niveau local. C'est le sens de la démarche visant à rénover la politique « d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité ». L'ensemble des acteurs concernés, dont les UDAF, est associé à la démarche qui prendra la forme de schémas territoriaux de services aux familles. Ces derniers sont actuellement expérimentés dans 17 départements, dont la Corrèze, où vient d'être signée une charte partenariale préalable au schéma. J'ai vu dans votre programme que le sujet est à l'ordre du jour de vos travaux de l'après-midi. Je suis persuadé que vous prendrez beaucoup d'intérêt au témoignage de Mme Carlat, signataire de la charte pour l'UDAF de la Corrèze, qui s'est particulièrement investie dans la démarche.

Soyons conscients que ces schémas s'inscrivent dans un cadre juridique et financier bien précis et qu'il faut respecter. Les créations de crèches sont et demeurent une compétence facultative des communes. Il ne s'agit pas de leur dicter la politique à suivre à cet égard. Je me refuse aussi à faire pression sur les finances du conseil général au moment où il est engagé dans un plan de redressement qu'il a signé avec moi à l'automne dernier. Il s'agit, en appréciant les besoins du territoire, de mieux répartir les aides disponibles, notamment celles de la CAF. Et il faut respecter le rôle institutionnel du conseil général que la loi vient de confirmer comme chef de file de l'aide sociale et de l'action sociale.

Quant aux rythmes scolaires, vu d'ici en Corrèze, on est un peu éberlué lorsqu'on entend certaines critiques faites au plan national. En réalité, les deux tiers des communes, représentant les trois quarts des écoles, ont décidé d'accepter d'appliquer la réforme à la rentrée 2013 alors qu'elles auraient eu le droit d'attendre. Toutes les autres ont pris les dispositions nécessaires en vue de la rentrée 2014. Naturellement, les services de l'État les ont accompagnées autant que nécessaire.

Vous seriez surpris si je terminais cette intervention sans revenir sur la question du financement de la politique familiale. Il est bien normal que vous exprimiez vos préoccupations à cet égard. Et réciproquement vous comprendrez que je fasse quant à moi valoir les exigences de l'intérêt général. Et donc j'assume devant vous l'impératif de la maîtrise de la dépense publique et du redressement des comptes publics. Tous sans exception doivent regarder la réalité de nos finances avec lucidité et responsabilité. Chacun doit se rappeler qu'il est citoyen avant de considérer les intérêts qu'il représente, aussi légitimes soient-ils.

Vous connaissez tous le contexte national. L'assainissement des finances publiques est fondamental pour notre souveraineté nationale, car un budget assaini, c'est un pays qui n'est pas dépendant de ses prêteurs. Des finances saines sont aussi nécessaires pour que les anticipations des acteurs économiques ne sont pas troublées par les incertitudes, c'est donc une base pour une croissance durable. L'assainissement des finances publiques est également nécessaire pour baisser les charges qui pèsent sur l'emploi. Et l'emploi, vous le savez, c'est le premier sujet de préoccupation pour une famille.

L'effort a porté dans un premier temps sur les services de l'État. Et je suis bien placé pour vous le dire puisque certains de mes services ont perdu jusqu'à 25 % de leurs effectifs grâce à des efforts d'organisation.

Il a ensuite été étendu aux collectivités territoriales. Pour la première fois en 2014, les dotations qui leur sont attribuées vont diminuer. Elles devront faire un effort supplémentaire pour les années 2015 à 2017.

L'UNAF a signalé les enjeux qui s'attachent aux prestations familiales. Le Gouvernement a répondu que les entreprises continueront, pour partie, à financer la branche Famille et le Premier ministre a annoncé dans son discours de politique générale que l'allègement supplémentaire de 4,5 M€ du coût du travail « ne pénalisera en rien le financement de la politique familiale qui se verra affecter d'autres recettes pérennes. » Reconnaissez aussi que cela faisait plus de 30 ans qu'on se demandait comment financer les prestations familiales autrement qu'en taxant l'emploi et qu'on se demandait également comment améliorer le rôle redistributif de la politique familiale.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'espère vous avoir montré l'importance que les pouvoirs publics attachent à votre mouvement. Si Mme Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie, a souhaité vous rencontrer, dans les quelques jours qui ont suivi sa prise de fonction, c'est qu'elle considère votre mouvement comme un interlocuteur de premier ordre. J'espère que ces deux journées de travail à Brive se dérouleront comme vous le souhaitez. Vous aurez, et c'est bien normal, le plaisir de vous retrouver entre départements différents, vous pourrez échanger vos expériences et étudier les dernières nouveautés. Je souhaite un plein succès à ces rencontres et je vous souhaite un bon travail.